

## International J/22 Class Association World Championship



**FRANCE**  
**23-29 JUIN 2012**

### AVIS DE COURSE (provisoire)

Le Championnat du Monde 2012 de L'International J22 sera organisé par le Yacht Club Crouesty Arzon en coopération avec L'Association International de la Class J22.

De la part de L'Association International de la Class J22, le Yacht Club Crouesty Arzon est heureux d'inviter tous les concurrents qui remplissent les conditions requises au Championnat du Monde J22 2012.

#### L'Autorité Organisatrice :

L'Autorité Organisatrice est le Yacht Club Crouesty Arzon.

#### 1. Règles :

1.1. La régata sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à La Voile 2009-2012* et les prescriptions de La Fédération Française de la Voile (FFVoile).

1.2 Les prescriptions suivant de la FFVoile s'appliqueront aux concurrents étrangers (les règles 64.3, 68, 70.5, 88.2, 91 et l'annexe F). Ces prescriptions sont précisées dans L'annexe 1 ci-dessous et seront affichés sur le tableau officiel et sont disponibles sur : [http://www.ffvoile.net/ffv/web/services/arbitrages/documents/RCV\\_2009\\_2012/Prescriptions\\_GBR.pdf](http://www.ffvoile.net/ffv/web/services/arbitrages/documents/RCV_2009_2012/Prescriptions_GBR.pdf)

1.3. Les règles de l'IJ22CA (Association de la Classe de L'International J22) s'appliqueront.

1.4. Les règles de course seront modifiées comme suite :

1.4.1 RRS 42 (Propulsion) et 49 (Position de l'équipage) sont modifiées par CR 8.6, 8.7, et 8.8.

1.5. En cas de conflit dans la traduction, le texte anglais prévaudra.

**Yacht Club Crouesty - Port du Crouesty - B.P. 27 - 56640 ARZON - Tél : +33 (0)2 97 53 78 07**

**Fax : +33 (0)2 97 53 61 35 - E-mail : [ycca@wanadoo.fr](mailto:ycca@wanadoo.fr) Website: <http://www.ycca.net>**

## **2. Publicité :**

2.1. La publicité sera restreinte à l'article 20 de l'ISAF et aux règles de la Classe.

2.2. Les bateaux peuvent être requis d'afficher les numéros à l'avant et la publicité de l'événement, conformément à l'article 20 de l'ISAF. Ces éléments seront choisis et fournis gratuitement par l'Autorité Organisatrice (AO) à l'inscription.

## **3. Admissibilité et inscription :**

3.1. La régata est ouverte à toute embarcation J/22 et l'équipage doit se conformer aux Règles IJ22CA. Le propriétaire et skipper doit être un membre en règle de l'IJ22CA.

3.2. Les concurrents doivent se conformer à la Fédération Internationale de Voile (ISAF) code d'admissibilité ISAF (règle 19), qui exige que tous les concurrents (Barreurs et tous les membres de l'équipage) doivent être membres de leur Autorité nationale ou de l'une de ses organisations affiliées. Le nom du Yacht Club ou de l'organisation et les détails d'adhésion doivent être indiqués sur le formulaire d'inscription. La Preuve d'adhésion doit être présentée lors de l'inscription.

3.3. Seuls les bateaux qui ont répondu à toutes les exigences d'inscription seront autorisés à concourir.

3.4. Le nombre de membres d'équipage ne doit pas changer pendant la régata. Toute substitution à la liste d'équipage soumis à l'enregistrement nécessite une approbation écrite préalable par le comité de course. Le remplacement sera autorisé uniquement dans des circonstances exceptionnelles, et l'équipage de remplacement sera pesé avant de participer. La substitution sera autorisée uniquement en cas de maladie, accident ou autres circonstances exceptionnelles. Dans le cas d'une urgence, l'autorisation peut être accordée rétroactivement.

3.5. Les documents suivants doivent être fournis au moment de l'inscription

3.5.1. Une copie d'un certificat de jauge valide.

3.5.2. Une copie de l'attestation d'assurance, y compris les modalités de l'assurance.

3.5.3. La preuve d'adhésion selon NOR 3.1

## **4. Droits à payer**

4.1. Les frais d'inscription sont de 470 €, le formulaire d'inscription doit être rempli et payé avant le 31 mai 2012, et de 500 € pour les inscriptions reçues et payées à partir du 1<sup>er</sup> juin 2012.

4.2. Cela inclut grutage, mise à l'eau et sortie de l'eau, la place au port pour la durée de la régata, le stockage de remorque et toutes les réceptions à l'exception du dîner de la classe J22.

**Yacht Club Crouesty - Port du Crouesty - B.P. 27 - 56640 ARZON - Tél : +33 (0)2 97 53 78 07**

**Fax : +33 (0)2 97 53 61 35 - E-mail : [ycca@wanadoo.fr](mailto:ycca@wanadoo.fr) Website: <http://www.ycca.net>**

## 5. Format de l'événement:

### 5.1. Séries de qualification et série finale

5.2.1. S'il y a plus de 60 bateaux inscrits, l'autorité organisatrice peut décider de diviser les concurrents en 2 flottes avec une série de qualification et une série finale.

5.2.2. Si une série de qualification et une série finale sont courues, les dispositions suivantes s'appliquent : un maximum de 4 courses par jour peuvent être courues.

5.2.3. La régata sera composée de 1 ou 2 jours de courses de qualification suivies par une série finale avec un maximum de 11 courses.

5.2.4. Pour la série de qualification, l'autorité organisatrice divisera les concurrents en quatre groupes de taille aussi égale que possible, qui navigueront en alternant les combinaisons. Si trois courses de qualification sont courues la première journée, la série de qualification sera terminée et la flotte sera divisée ; onze courses seront programmées pour les journées 2-4 pour la série finale. Si moins de trois courses sont courues le 1<sup>er</sup> jour, la série de qualification comprendra jusqu'à quatre courses supplémentaires qui peuvent être courues dans la journée 2 ; huit courses seront programmées pendant les journées 3-4 pour la série finale.

5.2.5. Sur la base des résultats de la série de qualification, la flotte sera divisée en une flotte Or et une flotte Argent pour les séries finales.

5.2.6. Tous les concurrents seront informés du groupe dans lequel ils effectueront leur série de qualification au plus tard à 08.00 le 25 juin 2012.

## 6. Programme et calendrier des courses:

Date	Programme	Courses	1er signal d'avertissement
Samedi 23 Juin	Inscription et jauge 14.00-19.00		
Dimanche 24 Juin	Inscription et jauge 10.00-12.00 14.00-19.00		
Lundi 25 Juin	Inscription et jauge 10.00-12.00 Accueil des concurrents et cérémonie d'ouverture 19.00	Course d'entraînement	15.00
Mardi 26 Juin	Briefing des concurrents 08.30	Courses Journée 1	11.00
Mercredi 27 Juin	Briefing des concurrents 08.30	Courses Journée 2	11.00
Judi 28 Juin	Briefing des concurrents 08.30	Courses Journée 3	11.00
Vendredi 29 Juin	Briefing des concurrents 08.30 Remise des Prix 18.00	Courses Journée 4	11.00

Yacht Club Crouesty - Port du Crouesty - B.P. 27 - 56640 ARZON - Tél : +33 (0)2 97 53 78 07

Fax : +33 (0)2 97 53 61 35 - E-mail : [ycca@wanadoo.fr](mailto:ycca@wanadoo.fr) Website: <http://www.ycca.net>

6.1. Le Vendredi 29 Juin aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15.00.

## **7. Jauge et pesage des concurrents**

7.1. Chaque bateau doit produire un certificat valide de jauge enregistrée auprès du IJ22CA. La pré-certification avant d'arriver à la régata est recommandée. Les bateaux et les propriétaires qui n'ont pas présenté leur pré-certification doivent prendre des dispositions avant la régata.

7.2. Tous les bateaux doivent être disponibles au Yacht Club du Crouesty au plus tard lundi 25 Juin 2012, pour la vérification de la conformité aux règles de classe pendant les heures de jauge.

7.3. En conformité avec la RCV annexe G3, un bateau affrété ou prêté pour cet événement peut porter des lettres nationales ou un numéro de voile, en contravention des règles de la classe.

7.4. Pendant la régata, des contrôles pour vérifier la conformité aux règles de classe, y compris les exigences de mesure, peuvent être effectués à tout moment.

7.5. Un seul jeu de voiles peut être utilisé pendant toute la régata, les voiles de chaque bateau doivent être mesurées et tamponnées par un jaugeur IJ22CA.

7.6. Le remplacement d'équipement endommagé déjà jaugé doit être demandé par écrit au comité de course. Le remplacement d'équipement endommagé ne sera pas autorisé sans l'autorisation du comité de course. Les équipements remplacés sont tenus d'être jaugés.

7.7. Tous les concurrents sont tenus d'être pesés lors de l'inscription, ou dans le cas de substitution d'équipage, à la demande du comité de course.

## **8. Instructions de Courses**

8.1. L'avis de course et les instructions de course seront disponibles lors de l'inscription.

## **9. Lieu de course**

9.1. La régata sera au Yacht Club du Crouesty-Arzon. La zone de course sera dans la baie de Quiberon.

## **10. Parcours**

10.1. Les parcours seront de type au vent – sous le vent, ou une variante.

## **11. Jury international**

Yacht Club Crouesty - Port du Crouesty - B.P. 27 - 56640 ARZON - Tél : +33 (0)2 97 53 78 07

Fax : +33 (0)2 97 53 61 35 - E-mail : [ycca@wanadoo.fr](mailto:ycca@wanadoo.fr) Website: <http://www.ycca.net>

11.1. Un jury international sera nommé conformément à l'annexe N, RCV 89.2 (b), à partir de laquelle il n'y aura pas d'appel RCV 70.5.

## **12. Classement**

### **12.1. Si course en une seule flotte :**

12.1.1. Le système de Points a Minima de la RCV Annexe A s'appliquera, sauf tel que modifié ici.

12.1.2. Quatre (4) courses doivent être validées pour constituer une série.

12.1.3. Quand moins de 5 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores.

12.1.4. Quand 5 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans les courses en retirant son plus mauvais score.

### **12.2. Si une série de qualification est utilisée :**

12.2.1. Le système de Points a Minima de la RCV Annexe A s'appliquera, sauf tel que modifié ici. Les séries de qualification seront classées séparément dans la but de diviser la flotte en divisions Or et Argent.

12.2.2. Pour la série de qualification et de finale: Quand moins de 5 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores en retirant son plus mauvais score.

2.2.4. Un minimum de quatre (4) courses de la série finale sont requis d'être validées pour constituer un championnat.

12.2.5. Un minimum d'une course achevée constituera la série de qualification.

12.2.6. Une course de la série de qualification n'est pas marquée comme étant terminée tant que les deux groupes n'ont pas terminé la course.

12.2.7. Le score d'un bateau dans la série de qualification sera reporté à la série finale.

## **13. Bateaux accompagnateurs**

13.1. Tous les bateaux de soutien, y compris les entraîneurs, la presse, les bateaux privés ou de spectateurs, devront s'inscrire durant la période d'inscription au bureau d'inscription.

13.2. Les bateaux accompagnateurs seront identifiés par une flamme jaune et resteront à au moins 150 mètres du parcours à partir du signal préparatoire jusqu'à ce que le dernier concurrent ait terminé la course.

13.3. Le non-respect peut entraîner une pénalité à la discrétion du jury.

**Yacht Club Crouesty - Port du Crouesty - B.P. 27 - 56640 ARZON - Tél : +33 (0)2 97 53 78 07**

**Fax : +33 (0)2 97 53 61 35 - E-mail : [ycca@wanadoo.fr](mailto:ycca@wanadoo.fr) Website: <http://www.ycca.net>**

## **14. Place au port et sortie de l'eau**

14.1. Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée dans le port. Les bateaux doivent être prêts à appareiller pendant l'événement, défenses et amarres seront requises.

14.2. Sauf avec et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course, les restrictions suivantes s'appliquent : Tous les bateaux doivent être mis à l'eau avant 13.00 le Lundi 25 Juin 2012 et ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata. Les safrans doivent rester à poste.

## **15. Equipement de plongée et piscines plastiques**

15.1. Un appareil de respiration sous-marine (y compris le tuba) et les piscines plastiques ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre 13.00 le Lundi 25 Juin 2012 et la fin de la régata.

## **16. Communication Radio**

16.1. *Sauf en cas d'urgence*, un bateau ne doit ni effectuer de transmissions radio pendant la course ni recevoir de communications radio qui ne soient recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

16.2. Le comité de course utilisera la radio VHF (canal précisé dans les IC) pour communiquer avec la flotte, cela peut comprendre : décompte avant le départ, Rappel Général, et Aperçu.

16.3. Ce qui suit ne doit pas être un motif de réclamation : RCV 62.1 (a)

16.4. Défaillance sur un bateau de réception ou d'écoute d'un appel

16.5. Il est recommandé à chaque bateau d'être équipé d'une radio VHF à bord capable de recevoir le canal (précisé dans les IC)

## **17. Prix**

17.1. Si la régata est validée, le titre de « Champion du Monde J/22 Classe Internationale 2012 » sera attribué au bateau et à l'équipage gagnant et le Trophée de la Classe Internationale lui sera décerné.

17.2. Si la flotte est divisée, les prix seront remis aux cinq premiers skippers et équipages de la Division Or et aux cinq premiers skippers et équipages de la Division Argent.

17.3. Si la flotte n'est pas divisée, les prix seront attribués aux dix premiers skippers et équipages.

**Yacht Club Crouesty - Port du Crouesty - B.P. 27 - 56640 ARZON - Tél : +33 (0)2 97 53 78 07**

**Fax : +33 (0)2 97 53 61 35 - E-mail : [ycca@wanadoo.fr](mailto:ycca@wanadoo.fr) Website: <http://www.ycca.net>**

17.4. D'autres prix peuvent être attribués à la discrétion de l'autorité organisatrice.

## **18. Décharge de responsabilité et de sécurité**

18.1. Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité pour les dommages matériels, blessures corporelles, ou décès, dans le cadre de cette régata. Voir la règle 4 des RCV, Décision de courir.

18.2. Les skippers et membres de l'équipage seront tenus de signer une décharge de responsabilité lors de l'inscription.

## **19. Assurance**

19.1. Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de € 1.5 millions d'euro par événement ou l'équivalent avant de participer à cet événement.

19.2. La sécurité d'un bateau et son entière gestion doit être de la seule responsabilité incontournable du propriétaire/représentant du propriétaire.

## **20. Télévision et droits des photographes**

20.1. Les concurrents donnent droit absolu et permission de séquences vidéo ou de photographies d'eux-mêmes ou de leur bateau pour être publiées dans tous les media, y compris Internet, dans le but de publication de presse, d'articles ou de publicité.

## **21. AUTRES INFORMATIONS:**

Pour plus d'informations, contacter, s'il vous plaît, le site de l'événement :

<http://www.ycca.net>

Yacht Club du Crouesty Arzon – Port du Crouesty – BP 27 – 56640 ARZON

Tel. : +33 (0)2 97 53 78 07

Fax : +33 (0)2 97 53 61 35

Email : [ycca@wanadoo.fr](mailto:ycca@wanadoo.fr)

Site Web: <http://www.ycca.net>

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Pour tous renseignements sur les hôtels, appartements, B & B, restaurants, etc...

OFFICE DE TOURISME

Port-Navalo – Port du Crouesty – BP 47 – 56640 ARZON

Tel : +33 (0)2 97 53 69 69

Fax : +33 (0)2 97 53 76 10

Email : [crouesty@crouesty.fr](mailto:crouesty@crouesty.fr)

Site web : <http://www.crouesty.fr>

Yacht Club Crouesty - Port du Crouesty - B.P. 27 - 56640 ARZON - Tél : +33 (0)2 97 53 78 07

Fax : +33 (0)2 97 53 61 35 - E-mail : [ycca@wanadoo.fr](mailto:ycca@wanadoo.fr) Website: <http://www.ycca.net>

